

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2608

24 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>Aloha International S.A.</b> .....	<b>125180</b>	<b>MLArg Real Estate GP 3 S.e.c.s.</b> .....	<b>125165</b>
<b>AMS Fund Services</b> .....	<b>125143</b>	<b>MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s.</b> .....	<b>125163</b>
<b>ARN SA</b> .....	<b>125181</b>	<b>MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s.</b> .....	<b>125159</b>
<b>Asset Management Services Luxembourg</b> .....	<b>125143</b>	<b>ML Poivre Stabilité S.e.c.s.</b> .....	<b>125160</b>
<b>B28 Beat Weight s.à r.l.</b> .....	<b>125177</b>	<b>Moonraker</b> .....	<b>125159</b>
<b>Bimolux</b> .....	<b>125158</b>	<b>Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l.</b> ...	<b>125165</b>
<b>Eurostar Diamonds International S.A.</b> ..	<b>125141</b>	<b>Polyvest Holding S.A.</b> .....	<b>125158</b>
<b>GC Europe</b> .....	<b>125160</b>	<b>Prime Pension FBL, ASSEP B</b> .....	<b>125158</b>
<b>Gerbil Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>125156</b>	<b>Richemont International Holding S.A.</b> ..	<b>125174</b>
<b>GPL International S.A.</b> .....	<b>125180</b>	<b>RT 68 s.à r.l.</b> .....	<b>125138</b>
<b>Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l.</b> .....	<b>125138</b>	<b>SeeReal Technologies S.A.</b> .....	<b>125144</b>
<b>I.D.F. S.A.</b> .....	<b>125177</b>	<b>Trajan Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>125141</b>
<b>Invicta S.A.</b> .....	<b>125173</b>	<b>Trajan Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>125163</b>
<b>iTaste</b> .....	<b>125158</b>	<b>Tybalt Investments S.à r.l.</b> .....	<b>125147</b>
<b>Milfoil S.A.</b> .....	<b>125173</b>	<b>UFM International Holding S.A.</b> .....	<b>125154</b>
<b>MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s.</b> .....	<b>125172</b>	<b>Utilifin</b> .....	<b>125160</b>
<b>MLArg Real Estate GP 2 S.e.c.s.</b> .....	<b>125165</b>	<b>Wonder-Invest S.A.</b> .....	<b>125172</b>

**Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.128.

En date du 11 août 2008, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

Démission de:

- Manacor (Luxembourg) S.A.
  - Highbridge Mezzanine Partners, LLC
- de leur fonction de gérant de la Société.

*Deuxième résolution*

Nomination de:

- Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de:

- Scot French, né le 11 octobre 1970 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 9, West Street 57th Street, 27th floor, New York, NY 10019
  - Michael Patterson, né le 21 décembre 1974 en Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 25, St. James Street, 2nd Floor, Londres, SW1A1HA, Grande-Bretagne
- à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Highbridge Mezzanine Onshore Lux S.à r.l.*

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008131273/683/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**RT 68 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 142.226.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Pascal SCHLESSER, cuisinier, né à Esch-sur-Alzette le 21 juin 1970, demeurant à L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs.
- 2.- Monsieur Robert KUMMER, indépendant, né à Luxembourg le 21 décembre 1966, demeurant à L-3340 Huncherange, 25, route d'Esch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "RT 68 s.à r.l.".**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration ainsi que l'organisation de manifestations événementielles et culturelles.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pascal SCHLESSER, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Robert KUMMER, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Pascal SCHLESSER, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Robert KUMMER, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

- 4) Le siège social est fixé à L-1818 Howald, Bâtiment 1, rue des Joncs.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHLESSER, KUMMER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3056. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500,00 à 0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125141

Bascharage, le 15 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008131986/236/128.

(080154011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.916.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2008*

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck pour une durée de 3 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Carine REUTER

*Administrateur*

Référence de publication: 2008131277/750/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04761. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Trajan Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.735.

In the year two thousand eight, the sixteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TRAJAN LUXEMBOURG II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.735 (the Company). The Company has been incorporated on June 29th, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N<sup>o</sup> - 1809 of August 27th, 2007.

There appeared Trajan Holding Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta VLT 1455, Malta, registered under number C41608, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Yseult LAUFER, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malta, on March 20th, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st August and shall end on the 31st July of the following year.

2.- Amendment of Article 17 which shall read as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on first of August and ends on thirty-first of July of the following year."

3.- Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st August and shall end on the 31st July of the following year.

The financial year started on June 29th, 2007 shall end on July 31st, 2008.

In consequence Article 17 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of August and ends on the thirty-first of July of the following year."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TRAJAN Luxembourg II S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.735 (la Société), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juin 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1809 date du 27 août 2007.

A COMPARU:

Trajan Holding Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta VLT 1455, Malte, et enregistrée sous le numéro C41608, (l'Associé Unique),

représentée par Yseult LAUFER, employée privée, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Malte, le 20 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts au capital social de la Société

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année sociale, qui commencera le 1<sup>er</sup> août et se terminera le 31 juillet de l'année suivante
2. Modification de l'article 17 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier août et se termine le trente et un juillet de l'année suivante.";

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> août et se terminera le 31 juillet de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencée le 29 juin 2007 se terminera le 31 juillet 2008.

Par conséquent, l'article 17 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier août et se termine le trente et un juillet de l'année suivante."

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 1.500.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. LAUFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 avril 2008. Relation LAC/2008/16022. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131957/211/91.

(080154490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**AMS Fund Services, Société Anonyme,  
(anc. Asset Management Services Luxembourg).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.635.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of September,  
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of Asset Management Services Luxembourg, a société anonyme, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated September 11, 2008, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Luc COURTOIS, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Candice WISER, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Corinne PHILIPPE, lawyer, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Amendment to Article 2 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:

"The name of the Company is AMS Fund Services."

II) The shareholder, its proxy-holder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holder of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the one hundred and twenty-five (125) shares representing the entire subscribed share capital are represented at the present meeting.

IV) The sole shareholder declares that it has had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting. Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:

" **Art. 2.** The name of the Company is "AMS Fund Services""

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by surname, given names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme Asset Management Services Luxembourg, ayant son siège social à L-2449, Luxembourg, 26, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

La séance a été ouverte sous la présidence de Luc COURTOIS, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Candice Wisser, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Corinne PHILIPPE, juriste, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 2 des statuts à reformuler comme suit:

"La dénomination de la Société est AMS Fund Services."

II) L'actionnaire, son mandataire et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'actionnaire unique déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour le reformuler comme suit:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société est "AMS Fund Services". "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Courtois, C. Wisser, C. Philippe, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39531. — Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé):* Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008131334/212/88.

(080153411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913 ) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 19, 2007, published in the Mémorial number 1840 of August 30, 2007.

The meeting is presided over by Mr Mark THORSON, managing director of i2i Holding S.A. and SeeReal Technologies, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain RUKAWINA, lawyer, residing in Luxembourg.



The meeting elects as scrutineer Mrs Claire SABLLOT, company secretary, residing professionally in Luxembourg

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty-three thousand forty-five (23,045) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 19,200 to raise it from EUR 2,304,500 to EUR 2,323,700 by the issuance of 192 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 480,800 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription of the 192 new shares by i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, paid-up in cash, with EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) in total.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**English version:**

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,323.700 (two million three hundred twenty-three thousand and seven hundred Euro) divided into 23,237 (twenty-three thousand two hundred thirty-seven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

**French version:**

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.323.700 (deux millions trois cent vingt-trois mille sept cents euros) représenté par 23.237 (vingt-trois mille deux cent trente-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the capital by an amount of NINETEEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 19,200.-) so as to raise it from its present amount of TWO MILLION THREE HUNDRED AND FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,304.500.-) up to TWO MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 2,323,700.-) by the issuance of ONE HUNDRED AND NINETY-TWO (192) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-), to be issued with a total issue premium of FOUR HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 480,800) and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the ONE HUNDRED AND NINETY-TWO (192) new shares the Company i2i Holding S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

*Subscription and payment*

With the agreement of all the shareholders, the ONE HUNDRED AND NINETY-TWO (192) new shares are subscribed by i2i Holding S.A. predesignated,

here represented by Mr. Mark THORSON, prenamed, by virtue of one of the aforesaid proxies.

The new shares thus subscribed are fully paid up in cash, so that the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-), whereof NINETEEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (19,200) are allocated to the capital and FOUR HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 480,800) to the issue premium, is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,323,700.- (two million three hundred and twenty-three thousand seven hundred Euro) divided into 23,237 (twenty-three thousand two hundred and thirty-seven) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la "Société")), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial numéro 1840 du 30 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mark THORSEN, administrateur délégué de i2i Holding S.A. et SeeReal Technologies, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire SABLLOT, "company secretary", demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 23.045 (vingt-trois mille quarante-cinq) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 19.200.- pour le porter de EUR 2.304.500.- à EUR 2.323.700.- par l'émission de 192 actions nouvelles de EUR 100.- chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 480.800.- (quatre cent quatre-vingt mille huit cents euros), ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription des 192 actions nouvelles par i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et libération par apport en espèces d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros).

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**English version:**

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,323.700 (two million three hundred twenty-three thousand and seven hundred Euro) divided into 23,237 (twenty-three thousand two hundred thirty-seven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

**French version:**

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.323.700 (deux millions trois cent vingt-trois mille sept cents euros) représenté par 23.237 (vingt-trois mille deux cent trente-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 19.200,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.304.500,-) à DEUX MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.323.700,-) par l'émission de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 480.800,-), ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192) actions nouvelles la société i2i Holding S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192) actions nouvelles sont souscrites par la société i2i Holding S.A., prédésignée,

ici représentée par Monsieur Mark THORSON, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) faisant DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 19.200,-) pour le capital et QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 480.800,-) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.323.700 (deux millions trois cent vingt-trois mille sept cents euros) représenté par 23.237 (vingt-trois mille deux cent trente-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. THORSON, A. RUKAWINA, C. SABLLOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39959. — Reçu à 0.50% deux mille cinq cent euros (2500 €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131336/242/155.

(080153505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Tybalt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.144.

In the year two thousand eight, on the twenty second day of September.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hoppe Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée unipersonnelle), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 131.859 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Kurt Fischer, businessman, born on June 9, 1960 in 35539 Müden/Aller, Federal Republic of Germany, with address in Kirchsteig 3, 35539 Müden/Aller, Federal Republic of Germany acting in his capacity as sole manager of the Sole Shareholder who is authorized to act solely on behalf of the Sole Shareholder. .

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- Hoppe Luxembourg S.à r.l. is the sole shareholder of Tybalt Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 137.144 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The appearing party, acting through its sole manager, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

### Sole Resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

## **"I.- Name - Registered office - Object - Duration**

### **Art. 1. Name**

Through the sole shareholder there is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée unipersonnelle") under the name Tybalt Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated September 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### **Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Company.

### **Art. 3. Object**

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding and alienation of participations in any companies, as well as the management, development and the supervision of such participations. Object of the company is furthermore the acquiring, development, holding and alienation of real estate in Germany. The Company doesn't invest its capital to the principle of risk spreading.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II.- Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by a share in registered form with a par value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares**

6.1 Towards the Company, the Company's share is indivisible, since only one owner is admitted per share.

6.2 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

### III.- Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers, and every sole manager of them, may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

#### Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Regardless to the preceding sentence, all the managers have to be present personally at least once a year, to take part in the meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV.- General Meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The Company has only one shareholder, Hoppe Luxembourg S. à r.l.. The sole shareholder exercises the authority, which have accrued by the law to the general meeting of shareholders. The articles 194 to 196 and 199 of the Law dated August 10, 1915 cannot be applied in this regard.

12.2 The sole shareholder owns all rights to vote.

12.3 The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

### **Art. 13. Form - Quorum**

13.1 The circular resolution of the sole shareholder shall be in writing. The sole shareholder shall cast their vote by signing the circular resolution. The signature of the sole shareholder may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Contracts between the Company and the sole shareholder shall be in writing.

## **V.- Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and a profit and loss account of the Company as well as an inventory, which indicates the value of the assets and liabilities of the Company, including an attachment which summarises all the commitments of the Company and the accrued liabilities of the managers, of the auditor (if applicable) and of the shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI.- Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or to the shareholders.

## **VII.- General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this enactment are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundacht, am zweiundzwanzigsten des Monats September.

Vor Uns Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

## IST ERSCHIENEN:

Hoppe Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée unipersonnelle), gegründet gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 131.859 (der Alleinige Gesellschafter),

vertreten durch Herrn Kurt Fischer, Geschäftsmann, geboren am 9. Juni 1960 in 35539 Müden/Aller, Bundesrepublik Deutschland mit Geschäftsadresse in der Kirchsteig 3, 35539 Müden/Aller, Bundesrepublik Deutschland in seiner Eigenschaft als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer des Alleinigen Gesellschafters.

Der Komparent, wie vorstehend vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

\* Hoppe Luxembourg S.à r.l. ist der alleinige Gesellschafter von Tybalt Investments S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 137.144 (die Gesellschaft).

\* das Stammkapital der Gesellschaft ist gegenwärtig festgelegt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Wert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Der Komparent, durch seinen alleinigen Geschäftsführer vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

*Einzigiger Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschließt, die Satzung der Gesellschaft vollständig neu zu fassen, die fortan folgenden Wortlaut haben soll:

**"I.- Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Firma**

Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée unipersonnelle") unter der Bezeichnung "Tybalt Investments S.à r.l." (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die dem Luxemburger Recht unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. September 1915 über Handelsgesellschaften in letzter Fassung (nachstehend das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (nachstehend die Satzung).

**Art. 2. Gesellschaftssitz**

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft, sämtlicher Geschäftsführer an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des Weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Zweigniederlassungen, Filialen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollten der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder bevorstehen, und, dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Kommunikation zwischen der Gesellschaft und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen würden, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der vorübergehenden Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

**Art. 3. Gesellschaftszweck**

3.1 Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen an Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen. Gegenstand der Gesellschaft ist des weiteren der Erwerb, das Halten, die Entwicklung, und die Veräußerung von Immobilien in Deutschland. Die Gesellschaft legt ihr Vermögen nicht nach dem Grundsatz der Risikomischung an.

3.2 Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schul- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonst wie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften oder/und jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern.

3.3 Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4 Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten und alle Transaktionen auf unbeweglichem oder beweglichem Eigentum ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

#### **Art. 4. Dauer**

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch Tod, Aufhebung von Bürgerrechten, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ein vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

### **II.- Stammkapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Stammkapital**

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einen Gesellschaftsanteil in Form eines Namenspapiers mit einem Nennwert von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-); der Gesellschaftsanteil ist gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrmals durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Gesellschafterversammlung gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile**

6.1. Der Gesellschaftsanteil der Gesellschaft ist unteilbar, da nur ein Eigentümer je Gesellschaftsanteil zugelassen ist.

6.2. Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Gesellschaftsanteilsregister aufbewahrt, das von dem Gesellschafter auf Verlangen eingesehen werden kann.

### **III.- Geschäftsführung - Vertretung**

#### **Art. 7. Geschäftsführung**

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Der oder die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, der deren Amtszeit festlegt. Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden die Geschäftsführer einen Geschäftsführungsrat. Der / die Geschäftsführer muss/ müssen nicht Gesellschafter sein.

7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum abberufen werden (ohne Grund).

#### **Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführungsrates**

8.1. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft, der befugt ist, alle Handlungen und Geschäfte zu tätigen, die dem Gesellschaftszweck dienen.

8.2. Der Geschäftsführer oder bei Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann besondere und begrenzte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen, der oder die nicht Gesellschafter sein müssen.

#### **Art. 9. Verfahren**

9.1. Der Geschäftsführungsrat tritt so oft an dem in der Einberufungseinladung bezeichneten Ort zusammen, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern oder auf Verlangen jedes Geschäftsführers.

9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Geschäftsführungsratssitzung ergeht mindestens 48 (achtundvierzig) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in dringenden Fällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände in der Einberufungseinladung für die Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.

9.3. Eine Einberufungseinladung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung ordnungsgemäß informiert worden zu sein und volle Kenntnis von der Tagesordnung zu besitzen. Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft kann mittels Brief, Telegramm, Faksimile oder Email auf die Einberufungseinladung verzichten.

9.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft schriftlich zu seinem Vertreter bestellt.

9.5. Der Geschäftsführungsrat kann nur wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden wirksam mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwedes andere vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, das allen an der Sitzung teilnehmenden Personen ermöglicht, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist einer



persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichgestellt. Ungeachtet des vorstehenden Satzes haben alle Geschäftsführer mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Geschäftsführungsrates teilzunehmen.

9.7 Anstelle eines Beschlusses in einer Sitzung des Geschäftsführungsrates sind Umlaufbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet werden, ebenso wirksam und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet und schriftlich oder per Faksimile nachgewiesen werden.

#### **Art. 10. Vertretung**

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift des einzigen Geschäftsführers, oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Geschäftsführer der Gesellschaft, oder gegebenenfalls durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift jeder Person, der eine derartige Vollmacht zur Unterzeichnung gemäß Artikel 8.2. der vorliegenden Satzung wirksam erteilt wurde.

#### **Art. 11. Haftung der Geschäftsführer**

Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen haben, unter der Bedingung, dass diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit vorliegender Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes stehen.

### **IV.- Gesellschafterversammlungen**

#### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte**

12.1. Die Gesellschaft hat nur einen Gesellschafter, die Hoppe Luxembourg S. à r.l.. Der Alleingesellschafter übt die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

12.2. Der Alleingesellschafter besitzt alle Stimmrechte.

12.3. Der Alleingesellschafter kann eine natürliche oder juristische Person mittels Brief, Telegramm, Faksimile oder Email zu seinem Vertreter bestellen, die ihn bei den Gesellschafterversammlungen vertritt.

#### **Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit**

13.1. Die Alleingesellschafterbeschlüsse werden schriftlich gefasst. Der Alleingesellschafter gibt seine Stimme durch Unterzeichnung des Beschlusses ab. Die Unterschrift des Alleingesellschafters kann auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet und per Brief oder per Faksimile nachgewiesen werden.

13.2. Verträge zwischen der Gesellschaft und dem Alleingesellschafter bedürfen der Schriftform.

### **V.- Jahresabschluss - Gewinnverteilung**

#### **Art. 14. Geschäftsjahr**

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember.

14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft muss der Geschäftsführer oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, der Geschäftsführungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie ein Inventarverzeichnis, das den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft angibt, erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführers, des/der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

14.3. Jeder Gesellschafter kann das oben genannte Inventarverzeichnis und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

#### **Art. 15. Gewinnverteilung**

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Tilgungen und Kosten stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann er den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder ihn der Rücklage zuweisen oder auch als Gewinn vortragen.

15.3. Zwischendividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Kontenauszug oder ein Inventarverzeichnis oder Bericht wird vom Geschäftsführer oder dem Geschäftsführungsrat erstellt;

(ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventarverzeichnis oder dieser Bericht belegen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;

(iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung getroffen, und

(iv) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

## VI.- Auflösung - Liquidation

### Art. 16 Auflösung- Liquidation

Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, der nicht Gesellschafter sein muss, und die durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt werden, der ihre Befugnisse und Vergütung bestimmt. Vorbehaltlich eines abweichenden Beschlusses des Alleingesellschafters oder einer abweichenden gesetzlichen Bestimmung haben die Liquidatoren die umfassendsten Befugnisse für die Veräußerung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft.

Der Überschuss aus der Veräußerung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Alleingesellschafter oder die Gesellschafter ausgezahlt.

## VII.- Allgemeine Bestimmung

Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in vorliegender Satzung geregelt sind.

### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aufgrund vorliegender Beurkundung zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

### Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person in englischer Sprache verfasst wird und eine deutsche Fassung abgeschlossen wird; auf Wunsch der erschienenen Person soll die englische Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Version die maßgebliche Fassung sein.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: K. FISCHER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39954 - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 14. Oktober 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131343/242/382.

(080153647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

## UFM International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 26.036.

## DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of September

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Browallia Holding Limited", having its registered office in Bayhalls Mills, Huddersfield, HD 1 5EP, England, Here represented by Mr Giovanni La Forgia, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 8th September 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "UFM International Holding S.A." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Mersch, in replacement of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 10, 1987, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 265 of September 26, 1987. The articles of incorporation

have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on April 23, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1101 of July 18, 2002;

- that the capital of the Company is fixed at SIXTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (68,750.-EUR) represented by TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY (2,750) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party Browallia Holding Limited, has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "UFM International Holding S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Browallia Holding Limited being sole owner of the shares and liquidator of "UFM International Holding S.A.", declares:

- \* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- \* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that she will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- \* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- with the result that the liquidation of "UFM International Holding S.A." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Browallia Holding Limited, ayant son siège social à Bayhalls Mills, Huddersfield, HD 1 5EP, Angleterre,

Ici représentée par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "UFM International Holding S.A.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 juin 1987, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 265 du 26 Septembre 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1101 du 18 juillet 2002;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à (68.750.-EUR) représenté par (2.750) parts sociales d'une valeur nominale de (25.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Browallia Holding Limited, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- \* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- \* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- \* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- de sorte que la liquidation de la société "UFM International Holding S.A." est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39974. — Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131348/242/88.

(080153777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Gerbil Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.283.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

London & Regional Overseas Ltd, having its registered office at 2, Fore Street, St Alphage House, EC2Y 5 DH London, United Kingdom,

Here represented by David Saigne, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Gerbil Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 113 283, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 14 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 April 2006, number 692. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on January 24, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1013 of April 5, 2006;

- that the capital of the corporation "Gerbil Corporation S.à r.l.," is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into one hundred (100) share of EUR 125.- (one hundred and twenty five Euro) each, fully paid;

- that London & Regional Overseas Ltd has decided to dissolve the company " Gerbil Corporation S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that London & Regional Overseas Ltd, being sole owner of the shares and liquidator of " Gerbil Corporation S.à r.l.", declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of " Gerbil Corporation S.à r.l." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

London & Regional Overseas Ltd, ayant son siège social à 2, Fore Street, St Alphage House, EC2Y 5 DH London, Royaume Uni,

Ici représentée par David Saigne, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des administrations compétentes.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "Gerbil Corporation S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 113 283, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2006, numéro 692. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1013 du 24 mai 2006;

- que le capital social de la société Gerbil Corporation S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales de EUR 125.- (cent vingt cinq euros) chacune, entièrement libérées;

- que London & Regional Overseas Ltd, a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société Gerbil Corporation S.à r.l. celle-ci ayant cessé toute activité;

- que London & Regional Overseas Ltd agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société Gerbil Corporation S.à r.l. qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société Gerbil Corporation S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. SAIGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39986. — Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131351/242/89.

(080153771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Polyvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 36.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008131392/206/13.

(080153422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**iTaste, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2008131395/206/12.

(080153389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Prime Pension FBL, ASSEP B, Association d'Epargne-Pension.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg I 9.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2008 de l'association d'épargne-pension*

4) Monsieur Carlo THILL informe le Conseil qu'il donne sa démission au sein du Conseil d'Administration de l'ASSEP. Le Conseil désigne Monsieur Carlo WAMPACH comme nouveau administrateur du Conseil d'Administration de l'ASSEP en remplacement de Monsieur Carlo THILL.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Carlo WAMPACH / Jean-Louis MARGUE

Référence de publication: 2008131397/4/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00137. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Bimolux, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 43.826.

**EXTRAIT**

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 octobre 2008 qui a pris note des démissions de Monsieur John SEIL, Monsieur Luc HANSEN et Monsieur Pierre LENTZ, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340, Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340, Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340, Luxembourg, Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée a nommé aux fonctions de président du conseil d'administration Madame Michelle DELFOSSE.

Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131, Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 13 octobre 2008, le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

*Pour BIMOLUX, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008131424/833/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04425. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

### **Moonraker, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.272.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2008131409/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00067. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

### **MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 348.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 6 octobre 2008:

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008131410/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04086. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Utilifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.741.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2008131412/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00080. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**ML Poivre Stabilité S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.844.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 6 octobre 2008:

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Stabilité S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008131417/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04036. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**GC Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 47.047.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GC Europe", a société anonyme, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg Section B number 47 047, incorporated by deed dated on 10 March 1994, published in Memorial C number 255 of 29 June 1994; and whose Articles of Association have been lastly amended by deed enacted on 1st April, 2001, published in Memorial C number 728, dated 13 May, 2002.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,260 (two thousand two hundred sixty) shares representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To amend article 6 of the Articles of Association.



After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 6.** The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "GC Europe", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro 47047, constituée suivant acte reçu le 10 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 255 du 29 juin 1994; dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> avril 2001, publié au Mémorial C numéro 728 du 13 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2,260 (deux mille deux cents soixante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 6 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts coordonnés et lui donner la forme suivante:

" **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pour cent (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de conflit, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juillet 2008. Relation LAC/2008/29762. — Reçu douze euros (12 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01<sup>er</sup> août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131960/211/141.

(080154429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 268.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.477.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 6 octobre 2008:

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008131418/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04084. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Trajan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.227.

In the year two thousand eight, the sixteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TRAJAN LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.227 (the Company). The Company has been incorporated on June 20th, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N<sup>o</sup> - 1673 of August 8th, 2007.

There appeared Trajan Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.735, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Yseult LAUFER, private employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malta on March 20th, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st August and shall end on the 31st July of the following year.

2.- Amendment of Article 17 which shall read as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on first of August and ends on thirty-first of July of the following year."

3.- Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

125164

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st August and shall end on the 31st July of the following year.

The financial year started on June 20th, 2007 shall end on July 31st, 2008.

In consequence Article 17 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of August and ends on the thirty-first of July of the following year."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TRAJAN LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.227 (la Société), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juin 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1673 date du 8 août 2007.

A COMPARU:

Trajan Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.735, (l'Associé Unique),

représentée par Yseult LAUFER, employée privée, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Malte, le 20 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts au capital social de la Société

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année sociale, qui commencera le 1<sup>er</sup> août et se terminera le 31 juillet de l'année suivante
2. Modification de l'article 17 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier août et se termine le trente et un juillet de l'année suivante.";

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> août et se terminera le 31 juillet de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencée le 20 juin 2007 se terminera le 31 juillet 2008.

Par conséquent, l'article 17 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier août et se termine le trente et un juillet de l'année suivante."

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 1.500,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. LAUFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation LAC/2008/16021. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131956/211/92.

(080154516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**MLArg Real Estate GP 3 S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 328.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.476.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 6 octobre 2008:

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate GP 3 S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008131419/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**MLArg Real Estate GP 2 S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 328.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 6 octobre 2008:

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate GP 2 S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008131420/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.242.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of the month of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140.652.

The founder is here represented by M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30th September 2008.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which it declared to incorporate.

#### **Name - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by applicable Luxembourg law, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way; to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or belonging to the same group of companies as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-five thousand Euro (€25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting in accordance with the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

#### **Winding-up - liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The Company Law here above mentioned in article one shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

#### *Subscription - payment*

All the twenty-five thousand (25,000) shares representing the issued share capital of the Company have been entirely subscribed by Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty-five thousand Euro (€25,000) is at the disposal of the Company, an evidence of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Was appointed as manager for an undetermined duration

Mr Frank Przygodda, réviseur d'entreprises, born on 28th February 1968 in Bochum, Germany with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the articles of association, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.652.

Fondateur ici représenté par M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - siège - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par le droit luxembourgeois applicable, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière; l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a des intérêts ou lesquelles appartiennent au même groupe de sociétés que la Société, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (€25.000), représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### **Exercice social - comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** La Loi sur les Sociétés mentionnée à l'article premier, ainsi que toutes modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les vingt cinq mille (25.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt cinq mille euros (€25.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800,- euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Frank Przygodda, réviseur d'entreprises, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. GADZHALOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40117. — Reçu à 0,5 %: cent vingt-cinq euros (125 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131905/211/346.

(080154283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

### **MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 416.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

---

Il résulte des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 6 octobre 2008:

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008131421/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

### **Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société WONDER-INVEST S.A tenue le 15 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132, Luxembourg, Président et Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signatures  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008131429/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Milfoil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.272.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MILFOIL S.A tenue le 15 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Pour la société  
Signatures  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008131430/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Invicta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.674.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INVICTA S.A tenue le 15 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signatures  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008131431/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day in the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

as a proxy holder on behalf of "Richemont Holdings Services S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, registered with the register of trade and companies in Luxembourg under number B 59.436,

pursuant to a proxy given to her on 25 September 2008, which proxy, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

being the sole shareholder of "Richemont International Holding S.A." (the "Corporation"), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated under the name "Montblanc Finance S.A." by a notarial deed enacted on 10th June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 374 of the 12th July 1997. The name of the Corporation has been changed into "Richemont International Holding S.A." pursuant to a notarial deed of 19th May 2006 published in the Mémorial number 1573 of 18 August 2006 which has been the latest amendments made to the articles of association of the Corporation.

The sole shareholder declares and requests the notary to state that:

The sole shareholder holds all the shares in issue in the Corporation so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

A. Increase of the capital of the Corporation from two hundred eighty nine million three hundred ninety-four thousand nine hundred and seventy five Euro (289,394,975.- EUR) to three hundred fifty-seven million ninety- seven thousand two hundred and seventy-five Euro (357,097,275.- EUR) by issuance of two million seven hundred and eight thousand ninety-two (2,708,092) new shares of a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each.

B. Subscription and payment of the new shares in the Corporation by "Ichor Investments S.A.", a limited company incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 70.290 ("IISA") and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation.

There appears M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, prenamed,

acting on behalf of IISA, prenamed, pursuant to a proxy dated 24 September 2008, which will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities,

who declared to subscribe to the new shares for a total sum of four hundred fifty million Euro (450,000,000.- EUR).

It is resolved by the sole shareholder that the capital of the Corporation be increased from two hundred eighty-nine million three hundred ninety-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (289,394,975.- EUR) to three hundred fifty-seven million ninety-seven thousand two hundred and seventy-five Euro (357,097,275.- EUR) by issuance of two million seven hundred and eight thousand and ninety- two (2,708,092) new shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR).

The sole shareholder of the Corporation confirms that his pre-emptive subscription right in respect of the new shares is waived.

The contribution in kind made against the issuance of the new shares in the Corporation to IISA is made in the context of the contribution of all assets and liabilities of IISA (the remaining portion is contributed to "Ichor S.A.", a société anonyme incorporated under Luxembourg law with registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg), the portion of such asset contributed by IISA to the Company consists of:

- an intercompany loan receivable of a total amount of four hundred fifty million Euro (450,000,000.- EUR) due to IISA by Richemont Finance S.A. ("RFSA"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1725 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 51.413.

The above contribution in kind has been examined by "PriceWaterHouseCoopers", independent auditors, pursuant to a report dated 25 September 2008 which, after been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the registration authorities, the conclusion of which reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The amount of the contribution in kind as determined by "PriceWaterHouseCoopers" in the above report is allocated to the share capital account of the Corporation for sixty-seven million seven hundred and two thousand three hundred Euro (67,702,300.- EUR) and to the share premium account of the Corporation for three hundred eighty-two million two hundred ninety-seven thousand seven hundred Euro (382,297,700.- EUR).

The asset so contributed, together with the remaining portion of assets and liabilities which are simultaneously contributed to "Ichor S.A." in the context of the increase of the share capital of "Ichor S.A." on this same date against the issue of newly issued shares in "Ichor S.A." constitute the assets and liabilities of IISA as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of IISA, a company incorporated under the laws of Luxembourg as aforementioned carried out simultaneously, nothing withheld or excepted, to the Company and to Ichor S.A. aforementioned, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December 1971 which provides for a capital duty exemption.

Evidence of the transfer to the Corporation of such contribution is given to the undersigned notary.

Thereupon the two shareholders duly represented resolve to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to be read as follows:

" **Art. 5. (first sentence of the first paragraph).** The subscribed and paid-in capital of the Corporation is set out at three hundred fifty-seven million ninety-seven thousand two hundred and seventy-five Euro (357,097,275.- EUR) divided into fourteen million two hundred eighty-three thousand eight hundred and ninety-one (14,283,891) shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each."

#### *Costs - Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the proxy holder of the appearing parties, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same proxy holder, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereas the present original deed, was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed, the proxy holder of the appearing parties signed together with the undersigned notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire pour le compte de "Richemont Holding Services S.A.", une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.436,

en vertu d'une procuration lui donnée le 25 septembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

seul actionnaire de "Richemont International Holding S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée sous la dénomination "Montblanc Finance S.A." par acte notarié du 10 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial"), sous le numéro 374 du 12 juillet 1997. La dénomination de la Société a été modifiée en "Richemont International Holding S.A." par acte notarié dressé en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial, sous le numéro 1573 du 18 août 2006, et qui constitue la dernière modification apportée aux statuts de la Société.

L'actionnaire unique déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

L'actionnaire unique détient toutes les actions émises de la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

*Ordre du jour:*

A. Augmentation du capital social émis de la Société de deux cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (289.394.975,- EUR) à trois cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (357.097.275,- EUR) par l'émission de deux millions sept cent huit mille quatre-vingt-douze (2.708.092) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

B. Souscription et paiement des nouvelles actions de la Société par "Ichor Investments S.A.", une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.290 ("IISA") et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

A comparu M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, prénommé,

agissant pour le compte de IISA, prénommée, conformément à une procuration datée du 24 septembre 2008, qui demeurera attachée au présent acte pour être déposée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement,

a déclaré souscrire aux nouvelles actions pour une somme totale de quatre cent cinquante millions d'Euros (450.000.000,- EUR).

Il est décidé par l'actionnaire unique que le capital social de la Société soit augmenté de deux cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (289.394.975,- EUR) à trois cent cinquante-sept millions quatre-vingt-dix sept mille deux cent soixante-quinze Euros (357.097.275,- EUR) par l'émission de deux millions sept cent huit mille quatre-vingt-douze (2.708.092) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

L'actionnaire unique de la Société déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription en relation avec les nouvelles actions.

L'apport en nature fait contre l'émission de nouvelles actions de la Société à IISA est fait dans le contexte de l'apport de tous les éléments d'actif et de passif d'IISA (la portion restante est apportée à "Ichor S.A.", une société anonyme constituée selon le droit de Luxembourg et ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg), la portion de cet élément d'actif apporté par IISA à la Société étant constituée comme suit:

- une créance d'un prêt intra groupe d'un montant de quatre cent cinquante millions d'Euros (450.000.000,- EUR) due à IISA par Richemont Finance S.A. ("RFSA"), une société anonyme constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 51.413.

L'apport en nature mentionné ci-dessus a été examiné par "PriceWaterHouseCoopers", réviseurs indépendants, conformément à un rapport en date du 25 septembre 2008, lequel, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement, la conclusion, rédigée en anglais, duquel se lit comme suit:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Le montant de l'apport en nature, tel que déterminé par "PriceWaterHouseCoopers" dans le rapport précité, est alloué au capital social de la Société à hauteur de soixante-sept millions sept cent deux mille trois cent Euros (67.702.300,- EUR) et au compte prime d'émission de la Société à hauteur de trois cent quatre-vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cents Euros (382.297.700,- EUR).

L'actif ainsi apporté, ensemble avec la portion restante des éléments d'actif et de passif qui sont concomitamment apportés à "Ichor S.A." dans le cadre de l'augmentation du capital social de "Ichor S.A." à cette même date contre l'émission de nouvelles actions de "Ichor S.A.", constituent les éléments d'actif et de passif de IISA, tels que définis à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, et qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Du fait de l'apport de la totalité des éléments de l'actif et du passif de IISA, société constituée selon les lois de Luxembourg effectué simultanément telle que susmentionné, rien n'étant émis et rien ne restant, à la Société et à "Ichor S.A." telles que susmentionnée, le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Preuve du transfert à la Société d'un tel apport a été donnée au notaire soussigné.

A la suite de quoi, les deux actionnaires, dûment représentés, décident de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

" **Art. 5. (première phrase du premier alinéa).** Le capital souscrit et libéré de la société est fixé à trois cent cinquante-sept millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (357.097.275,- EUR) divisé en quatorze millions



deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-onze (14.283.891) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune."

*Frais - Dépenses*

Les coûts, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et qui peuvent être mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présents qu'à la demande de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre es versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12240. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008131931/239/179.

(080154381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**I.D.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.737.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société I.D.F. S.A tenue le 15 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008131432/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**B28 Beat Weight s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.227.

STATUTS

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gregory MARTIN, éducateur sportif, né à Moyeuvre Grande (France) le 28 mars 1975, demeurant à F-57100 Thionville, 48, allée de la Libération.

2.- La société anonyme "LE COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE L'AUTOMOBILE S.A.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.980,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Michel VLAHOVIC, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "B28 BEAT WEIGHT s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Windhof (Koerich); il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'organisation et l'encadrement de tous types d'activités sportives, les cours de danse et le coaching.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Gregory MARTIN, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) La société anonyme "LE COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE L'AUTOMOBILE S.A.", préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Gregory MARTIN, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.  
Signé: MARTIN, VLAHOVIC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2008, Relation: CAP/2008/3055. — Reçu soixante-deux euros cinquante-cinq cents 12.500,00 à 0,2% = 62,50.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008131901/236/129.

(080154020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**GPL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.914.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GPL INTERNATIONAL S.A tenue le 15 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008131433/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Aloha International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.830.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALOHA INTERNATIONAL S.A tenue le 12 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008131434/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

### **ARN SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.238.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle; et
- 2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **Dénomination - siège social - objet- durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "ARN SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Capital - actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mil neuf.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de novembre à 16 heures et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité . . . . .	1 action
2. SOPASOG SA, précitée . . . . .	<u>309 actions</u>
TOTAL . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2008. LAC/2008/38439. - Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

*Le Receveur (signé):* Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131924/202/207.

(080154187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.